

Renseignements

sur les proliférations d'algues bleu-vert

Les proliférations d'algues – Ce que vous devriez savoir

Les algues bleu-vert (cyanobactéries) sont un type d'algues qui peuvent produire des toxines pouvant être nocives pour les gens, les animaux de compagnie et le bétail. Les proliférations d'algues, ou la croissance excessive d'algues, peuvent se produire dans les lacs et les autres eaux de surface. Le temps chaud et calme accompagné de niveaux élevés de nutriments (phosphore et azote) pendant les mois d'été peut créer des conditions idéales pour l'apparition de proliférations d'algues.

Les proliférations d'algues forment des amas ou des écumes flottants, elles peuvent faire en sorte que l'eau ressemble à une soupe aux pois épaisse ou à de la peinture, et elles peuvent également dégager une odeur forte et déplaisante. Cependant, ce ne sont pas toutes les proliférations d'algues qui produisent des toxines et il est impossible de constater visuellement que des toxines sont présentes dans l'eau.

Les propriétaires de maisons et de chalets qui utilisent l'eau d'un lac comme source d'eau potable devraient savoir que la plupart des petits systèmes résidentiels de traitement de l'eau ne peuvent éliminer les toxines algales. Faire bouillir l'eau ou y ajouter du chlore n'éliminera pas les toxines algales.

Quels sont les symptômes d'exposition aux toxines algales?

Les symptômes d'exposition aux toxines algales peuvent comprendre la nausée, les vomissements, la diarrhée, une irritation des yeux ou de la peau, des douleurs musculaires et articulaires, des troubles respiratoires, les réactions allergiques et, à l'occasion, d'autres effets plus graves sur la santé. L'exposition aux toxines algales a entraîné des décès d'animaux au Manitoba.

Si vous faites l'expérience de symptômes qui pourraient être liés aux toxines algales, veuillez consulter votre fournisseur de soins de santé. Téléphonez à Health Links – Info Santé au 204 788-8200 (sans frais au 1 888 315-9257) si vous êtes inquiets des effets sur la santé.

Ce que vous pouvez faire

Si vous avez un nourrisson : À titre de précaution, évitez d'utiliser l'eau provenant des petits systèmes d'eau de surface privés pour préparer les biberons de votre nourrisson pendant les

mois d'été. Les biberons devraient être préparés avec de l'eau provenant d'une source d'eau potable sécuritaire (comme de l'eau embouteillée).

Surveillez votre lac pour détecter la présence de proliférations d'algues. Si vous observez une prolifération d'algues, prenez les mesures de protection suivantes :

- Évitez de boire l'eau contenant des proliférations d'algues, ou d'y nager ou de vous y baigner.
- Si une prolifération d'algues est observée sur le lac qui alimente votre petit système d'alimentation en eau, utilisez une source d'eau de rechange (comme de l'eau embouteillée) pour la consommation, la préparation de nourriture, le bain, l'hygiène et les animaux de compagnie.
- Si vous visitez une plage, évitez de nager ou de vous baigner si vous apercevez une prolifération d'algues. Le Manitoba surveille régulièrement les plages publiques pour détecter les proliférations d'algues et affiche des avertissements lorsque les concentrations posent un risque pour la santé.
- Tenez les animaux de compagnie et le bétail à l'écart de l'eau si vous voyez une prolifération d'algues.
- Les toxines algales peuvent s'accumuler dans les poissons, surtout dans les organes internes, comme le foie et les reins. Évitez de consommer les organes internes des poissons ainsi que les poissons qui semblent en mauvaise santé dans les eaux où des proliférations d'algues sont présentes.
- Avertissez vos voisins et signalez la prolifération d'algues à manitoba.ca/beaches ou au 204 945-0002.

Pour plus de renseignements

Pour plus de renseignements sur l'état des plages et les algues, veuillez communiquer avec la Direction de l'eau au 204 945-0002 ou visitez le site Web manitoba.ca/beaches.

Pour plus de renseignements sur les toxines algales dans l'eau potable, veuillez communiquer avec le Service de l'eau potable au 204 945-5762 ou visiter le site Web manitoba.ca/drinkingwater.

Pour obtenir des renseignements sur le système d'alimentation en eau de votre municipalité, veuillez communiquer avec celle-ci.